

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révise les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.



Annick Guérard
Présidente et cheffe de la direction



Jean-François Pruneau
Chef de la direction financière

Le 11 décembre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Transat A.T. inc. et de ses filiales [le «groupe»], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2024 et 2023, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres (négatifs) et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»].

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

| Question clé de l'audit | Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit |
|-------------------------|--|
|-------------------------|--|

| | |
|-------------------------------------|--|
| Comptabilisation des revenus | |
|-------------------------------------|--|

Comme mentionné aux notes 2 et 19, le groupe comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous «Dépôts de clients et revenus différés». Les revenus du groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'élèvent à 3 283,8 millions \$. Au 31 octobre 2024, les dépôts de clients et revenus différés totalisent 781,2 millions \$.

La comptabilisation des revenus du groupe se fait par l'entremise de nombreux systèmes et contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des revenus et du volume des opérations qui nécessitent un travail d'audit important pour tester les revenus comptabilisés.

Notre approche pour aborder cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Nous avons testé certains contrôles liés aux systèmes informatiques utilisés par le groupe pour comptabiliser les revenus;
- Nous avons obtenu et évalué le rapport de certification sur l'efficacité des contrôles internes mis en place par une des sociétés de services utilisées par le groupe pour la comptabilisation des revenus notamment au niveau des réservations;
- Nous avons testé un échantillon d'opérations génératrices de revenus au cours de l'exercice en retraçant nos sélections aux documents sources;
- Nous avons testé un échantillon de services de transport aérien, de services hôteliers et d'ajustements manuels enregistrés près de la date de fin de l'exercice du groupe en inspectant les documents sources et les justificatifs du moment où les services ont été rendus.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sylvain Boucher.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, Canada

Le 11 décembre 2024

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113209

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| (en milliers de dollars canadiens) | Notes | Au 31 octobre 2024 \$ | Au 31 octobre 2023 \$ |
|--|-----------|-----------------------------|-----------------------------|
| ACTIFS | 14 | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 260 336 | 435 647 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés | 4 | 453 768 | 421 002 |
| Clients et autres débiteurs | 5 | 151 190 | 138 675 |
| Impôts sur le résultat à recevoir | 22 | 504 | 598 |
| Stocks | 6 | 40 212 | 33 735 |
| Charges payées d'avance | | 31 359 | 38 113 |
| Instruments financiers dérivés | 7 | 22 663 | 38 321 |
| Partie courante des dépôts | 8 | 126 798 | 100 609 |
| Actifs courants | | 1 086 830 | 1 206 700 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés | 4 | 31 176 | 29 750 |
| Dépôts | 8 | 240 387 | 222 196 |
| Actifs d'impôt différé | 22 | 588 | 1 047 |
| Immobilisations corporelles | 10 | 1 378 871 | 1 083 109 |
| Immobilisations incorporelles | 11 | 13 058 | 14 771 |
| Placement | 12 | — | 11 797 |
| Actifs non courants | | 1 664 080 | 1 362 670 |
| | | 2 750 910 | 2 569 370 |
| PASSIFS | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 13 | 363 889 | 319 764 |
| Impôts sur le résultat à payer | | 1 632 | 416 |
| Dépôts de clients et revenus différés | | 781 156 | 754 176 |
| Instruments financiers dérivés | 7 | 15 835 | 17 158 |
| Partie courante des obligations locatives | 14 | 176 920 | 150 246 |
| Passif lié aux bons de souscription | 15 | 8 519 | 20 816 |
| Partie courante de la provision pour conditions de retour | 16 | — | 1 856 |
| Passifs courants | | 1 347 951 | 1 264 432 |
| Dettes à long terme et obligations locatives | 14 | 1 971 097 | 1 740 350 |
| Subvention publique différée | 14 | 120 784 | 146 634 |
| Provision pour conditions de retour | 16 | 174 368 | 175 976 |
| Passif lié aux avantages du personnel | 17 | 25 305 | 20 961 |
| Passifs d'impôt différé | 22 | 481 | 56 |
| Passifs non courants | | 2 292 035 | 2 083 977 |
| CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS) | | | |
| Capital-actions | 18 | 225 438 | 223 450 |
| Provision pour paiements fondés sur des actions | | 16 283 | 16 329 |
| Déficit | | (1 123 113) | (1 008 452) |
| Montant cumulé des écarts de change | | (7 684) | (10 366) |
| | | (889 076) | (779 039) |
| | | 2 750 910 | 2 569 370 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,



Administratrice



Administratrice

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action) | <i>Notes</i> | 2024 \$ | 2023 \$ |
|---|--------------|------------------|------------------|
| Revenus | 19 | 3 283 750 | 3 048 352 |
| Charges d'exploitation | | | |
| Coûts liés à la prestation de services touristiques | | 832 358 | 707 023 |
| Carburant d'aéronefs | | 631 989 | 647 795 |
| Salaires et avantages du personnel | 18, 22 | 532 069 | 442 623 |
| Frais de vente et de distribution | | 232 855 | 214 076 |
| Entretien d'aéronefs | | 218 066 | 172 812 |
| Frais d'aéroports et de navigation | | 211 229 | 191 283 |
| Loyer d'aéronefs | 14 | 9 563 | 12 254 |
| Autres coûts aériens | | 278 889 | 272 761 |
| Autres | | 127 665 | 110 769 |
| Quote-part du résultat net d'une coentreprise | 12 | (130) | (2 758) |
| Amortissement et dépréciation | | 221 870 | 186 355 |
| Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise | 12 | (3 112) | — |
| Coûts de restructuration | 20 | 3 166 | 3 626 |
| | | 3 296 477 | 2 958 619 |
| Résultat (perte) d'exploitation | | (12 727) | 89 733 |
| Coûts de financement | 14 | 145 464 | 135 397 |
| Revenus du financement | | (41 492) | (42 966) |
| Gain sur cession d'actifs | 21 | (24 887) | (2 170) |
| Variation de la juste valeur des dérivés | | 23 691 | 4 434 |
| Réévaluation du passif lié aux bons de souscription | 15 | (12 297) | (3 544) |
| Perte de change | | 5 778 | 23 378 |
| Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise | 9 | — | (7 275) |
| Radiation de coûts de financement reportés | 18 | — | 12 743 |
| Gain sur modification de la dette à long terme | 14 | — | (5 585) |
| Perte avant charge d'impôts | | (108 984) | (24 679) |
| Impôts sur le résultat (récupération) | 22 | | |
| Exigibles | | 2 340 | 528 |
| Différés | | 2 706 | 85 |
| | | 5 046 | 613 |
| Perte nette de l'exercice | | (114 030) | (25 292) |
| Perte par action | 18 | | |
| De base | | (2,94) | (0,66) |
| Diluée | | (2,94) | (0,66) |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2024 \$ | 2023 \$ |
|--|------------------|-----------------|
| Perte nette de l'exercice | (114 030) | (25 292) |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Éléments qui seront reclassés en résultat net | | |
| Gain de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères | 2 682 | 503 |
| Reclassement en résultat net | — | (7 275) |
| | 2 682 | (6 772) |
| Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net | | |
| Avantages de retraite – gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) | 17 | (2 486) |
| Impôts différés | 22 | — |
| | (631) | 1 442 |
| Total des autres éléments du résultat global | 2 051 | (5 330) |
| Résultat global de l'exercice | (111 979) | (30 622) |

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

| (en milliers de dollars canadiens) | Capital- actions \$ | Provision pour paiements fondés sur des actions \$ | Déficit \$ | Montant cumulé des écarts de change \$ | Total des capitaux propres (négatifs) \$ |
|--|------------------------|---|--------------------|---|---|
| Solde au 31 octobre 2022 | 221 924 | 16 092 | (984 602) | (3 594) | (750 180) |
| Perte nette de l'exercice | — | — | (25 292) | — | (25 292) |
| Autres éléments du résultat global | — | — | 1 442 | (6 772) | (5 330) |
| Résultat global de l'exercice | — | — | (23 850) | (6 772) | (30 622) |
| Émission sur le capital autorisé | 1 526 | — | — | — | 1 526 |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | — | 237 | — | — | 237 |
| Solde au 31 octobre 2023 | 223 450 | 16 329 | (1 008 452) | (10 366) | (779 039) |
| Perte nette de l'exercice | — | — | (114 030) | — | (114 030) |
| Autres éléments du résultat global | — | — | (631) | 2 682 | 2 051 |
| Résultat global de l'exercice | — | — | (114 661) | 2 682 | (111 979) |
| Émission sur le capital autorisé | 1 988 | — | — | — | 1 988 |
| Renversement de charge liée aux paiements fondés sur des actions | — | (46) | — | — | (46) |
| Solde au 31 octobre 2024 | 225 438 | 16 283 | (1 123 113) | (7 684) | (889 076) |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 2024 \$ | 2023 \$ |
|---|-------|------------------|------------------|
| ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | |
| Perte nette de l'exercice | | (114 030) | (25 292) |
| Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds : | | | |
| Amortissement et dépréciation | 19 | 221 870 | 186 355 |
| Indemnité reçue sous la forme de crédits | 19 | (29 071) | — |
| Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise | 12 | (3 112) | — |
| Variation de la juste valeur des dérivés | | 23 691 | 4 434 |
| Réévaluation du passif lié aux bons de souscription | 15 | (12 297) | (3 544) |
| Perte de change | | 5 778 | 23 378 |
| Gain sur cession d'actifs | 21 | (24 887) | (2 170) |
| Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise | 9 | — | (7 275) |
| Gain sur modification de la dette à long terme | 14 | — | (5 585) |
| Quote-part du résultat net d'une coentreprise | 12 | (130) | (2 758) |
| Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives | | 44 547 | 44 563 |
| Impôts différés | | 2 706 | 85 |
| Avantages du personnel | 17 | 3 107 | 2 872 |
| Charge (renversement de charge) liée aux paiements fondés sur des actions | | (46) | 237 |
| Radiation de coûts de financement reportés | 19 | — | 12 743 |
| | | 118 126 | 228 043 |
| Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel | | (2 515) | 122 638 |
| Variation nette de la provision pour conditions de retour | | (3 597) | 18 954 |
| Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels | | (17 341) | (47 885) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 94 673 | 321 750 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels | | (138 569) | (57 568) |
| Produits nets de la cession-bail d'actifs | 10 | 87 488 | — |
| Contrepartie reçue pour la cession d'un placement, nette des frais de transaction | 12 | 20 414 | — |
| Produit de la cession d'actifs | 21 | 642 | — |
| Diminution (augmentation) de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés | | (1 426) | 1 523 |
| Contrepartie reçue pour la cession d'une entreprise | 9 | — | 48 110 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (31 451) | (7 935) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Remboursement des obligations locatives | 14 | (185 280) | (151 389) |
| Remboursement de la dette à long terme | 14 | (57 000) | (52 967) |
| Produit de l'émission d'actions | 18 | 1 988 | 1 526 |
| Coûts de transaction | | — | (191) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | (240 292) | (203 021) |
| Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | | 1 759 | 2 318 |
| Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie | | (175 311) | 113 112 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | | 435 647 | 322 535 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | | 260 336 | 435 647 |
| Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles) | | | |
| Impôts sur les bénéfices payés, nets | | 946 | 3 984 |
| Intérêts reçus | | (42 704) | (42 492) |
| Intérêts payés | | 92 160 | 85 173 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 11 décembre 2024.

Note 2 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » qui ont été évalués à la juste valeur.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

Filiales

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;

- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

Placement dans une coentreprise

Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le placement de la Société dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

Conversion des devises

Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

Sociétés du groupe

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste « Montant cumulé des écarts de change » dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée en résultat net.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

Stocks

Les stocks, composés principalement de pièces de rechange, de fournitures et de carburant, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation. Les stocks sont présentés au net de la provision pour dépréciation des stocks, le cas échéant. La Société n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation des stocks en 2024 et 2023.

Contrats de location

Comptabilisation des contrats de location et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société est partie à des contrats de location principalement pour des aéronefs, des moteurs d'aéronefs, des biens immobiliers et du matériel roulant. À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. La Société a fait le choix de séparer les composantes locatives et les composantes non locatives des contrats de location.

L'évaluation initiale de l'obligation locative inclut les paiements de loyer fixes et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, durant la période non résiliable du contrat de location et pour les options de prolongation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. La valeur initiale de l'obligation locative est diminuée des avantages incitatifs à la location à recevoir.

La valeur initiale de l'actif lié au droit d'utilisation est obtenue à partir du calcul de l'obligation locative. Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et sont donc décomposés par composantes principales et amortis sur la durée du contrat de location, ou sur la durée d'utilité attendue si elle est plus courte.

La Société présente les actifs liés au droit d'utilisation sous le poste Immobilisations corporelles et les obligations locatives sous le poste Obligations locatives à l'état consolidé de la situation financière. La portion courante des obligations locatives est présentée dans le passif courant.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charge de loyer aux états consolidés des résultats dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Les charges associées aux paiements de loyer en vertu des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats de location d'éléments de faible valeur sont comptabilisées comme charge de loyer aux états consolidés des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Cession-bail

Pour les opérations de cession-bail, selon lesquelles la Société vend un actif à un bailleur et le reprend immédiatement en location, la Société comptabilise la cession d'un actif dès que le bailleur a obtenu le contrôle de l'actif. Si le bailleur n'obtient pas le contrôle de l'actif, la Société continue de comptabiliser à l'état consolidé de la situation financière l'actif cédé et comptabilise un passif financier égal au produit reçu. Si la cession de l'actif constitue une vente, la Société décomptabilise l'actif sous-jacent et comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation découlant de la cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien vendu dont la Société conserve le droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. Un gain à la cession-bail d'actifs correspondant à la part de l'actif non conservé par la Société aux termes du contrat de location est également comptabilisé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant. Les actifs liés au droit d'utilisation découlant de contrats de location sont comptabilisés initialement au moindre de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société, et de la juste valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

| | |
|---|----------------------------|
| Améliorations locatives apportées aux aéronefs loués | Durée du bail ou d'utilité |
| Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables | 5 à 10 ans, ou usure |
| Équipement et mobilier de bureau | 3 à 10 ans |
| Édifice administratif | 10 à 20 ans |
| Actifs liés au droit d'utilisation et améliorations locatives | Durée du bail ou d'utilité |

Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Actifs liés au droit d'utilisation

Pour les aéronefs loués, lors de la comptabilisation initiale, les actifs liés au droit d'utilisation sont décomposés entre la cellule et les composantes d'entretien majeur. Les travaux d'entretien admissibles en lien avec les composantes d'entretien majeur sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Le total de ces éléments est comptabilisé sous « Droits d'utilisation flotte ». Subséquemment, les travaux d'entretien admissibles effectués sur la durée du bail sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte.

La Société est partie à des contrats de location liés à l'immobilier, notamment des bureaux, des espaces dans les aéroports et des agences de voyage. De plus, la Société est partie à des contrats de location liés à des moteurs d'aéronefs et des équipements, incluant du matériel roulant. Des actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats incluant un droit de substitution substantiel.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [« UGT »] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

| | |
|-------------------|------------|
| Logiciels | 3 à 10 ans |
| Listes de clients | 7 à 10 ans |

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, les dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les obligations locatives, le passif lié aux bons de souscription, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction du modèle économique de gestion des risques et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les passifs financiers sont classés par défaut au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace; dans ce cas, ils sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Classement des instruments financiers

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location, aux encaissements de revenus de certains voyagistes et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, est comptabilisée au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

Instruments financiers dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à des dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés » à l'état consolidé des résultats. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ». Lorsque réalisés, à l'échéance des dérivés de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, les gains ou pertes sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers ou aux passifs financiers classés au coût amorti sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.
- Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

Dépréciation des actifs financiers classés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés au coût amorti. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes »] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. De plus, la Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers classés au coût amorti. Ainsi, la Société doit déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante en comparant le risque de défaillance lié à l'actif à chaque date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en tenant compte des informations qu'elle a pu obtenir, en incluant les informations prospectives pertinentes. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Pour les comptes clients et autres débiteurs, la Société applique la méthode simplifiée qui, tel que permis par l'IFRS 9, exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des comptes clients.

Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Ces critères sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que les marques de commerce, font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

Reprise de perte de valeur

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

Provision pour conditions de retour

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs, soit les dépôts d'entretien aux bailleurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

Avantages du personnel futurs

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. La charge de retraite est basée sur des calculs actuariels, effectués annuellement par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire que le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus, incluant les montants perçus de clients pour des voyages qui ont dû être annulés et pour lesquels la Société a émis des crédits voyage, sont inscrits dans le passif courant sous « Dépôts de clients et revenus différés ».

Les revenus tirés de contrats avec des clients incluent les revenus provenant du transport aérien des passagers, les revenus de la portion terrestre des forfaits et les revenus de commissions des agences de voyages. Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers.

Les autres revenus incluent notamment les revenus de sous-location d'avion, les revenus cargo et les revenus de franchisage.

Les indemnités financières liées à des actifs qui ne sont pas disponibles au moment où, ou comme, ils sont censés être utilisés sont comptabilisés comme autres revenus sur la période au cours de laquelle cette circonstance existe et que ces indemnités servent à dédommager la Société des coûts directs et des coûts supplémentaires qu'elle a engagés. Cela comprend les indemnités du fabricant d'équipement d'origine pour atténuer l'impact financier des aéronefs cloués au sol.

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, des services hôteliers et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et l'allocation du prix de vente est effectuée selon la méthode du coût attendu plus marge raisonnable au marché.

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux programmes qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le programme transatlantique et le programme Amérique, qui inclut le programme sud.

Soldes des contrats

Les soldes des contrats avec des clients sont inclus dans les Clients et autres débiteurs, les Charges payées d'avance et les Dépôts de clients et revenus différés à l'état consolidé de la situation financière. Les comptes clients inclus dans les Clients et autres débiteurs incluent les créances liées au transport aérien des passagers, à la portion terrestre des forfaits et aux commissions. Les paiements sont généralement reçus avant la prestation de service, mais certains voyageurs effectuent le paiement après la prestation de service. Les montants à recevoir des processeurs de cartes de crédit sont inclus dans les Clients et autres débiteurs. Les actifs sur contrats inclus dans les Charges payées d'avance incluent les coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de contrats avec des clients, soient les coûts des chambres d'hôtels, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif au moment du paiement et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus afférents. Les Dépôts de clients et revenus différés représentent les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus.

Les contrats avec des clients n'ont pas une durée de plus d'un an; ainsi, la Société applique la mesure de simplification du paragraphe 121 de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, selon laquelle elle ne divulgue pas d'information à propos des obligations de prestation restantes faisant partie d'un contrat dont la durée ne dépasse pas un an.

Subventions publiques

Lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions seront remplies et que les subventions seront reçues, la Société comptabilise les subventions publiques liées aux résultats en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

L'écart entre la juste valeur des montants tirés en lien avec la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage et leur valeur nominale est comptabilisé à titre de Subvention publique différée au moment du tirage. Les produits de la subvention publique différée sont reconnus à l'état consolidé des résultats en déduction des coûts de financement correspondants selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains employés différents régimes de rémunération fondée sur des actions, réglées en instruments de capitaux propres de la Société ou réglées en trésorerie, en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

Transactions réglées en trésorerie

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

Régimes d'achat d'actions des membres du personnel

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Modifications courantes et futures de méthodes comptables

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Note 3 Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices, qui ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société, et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

Aux 31 octobre 2024 et 2023, la Société a déterminé qu'il n'existait aucun indice qu'un actif a pu se déprécier.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts actuels des travaux et l'inflation de ces coûts, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À leur date d'émission, le passif lié aux bons de souscription, totalisant 51 283 \$, a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Impôts et taxes

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

En raison des incidences défavorables de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, la Société a cessé de comptabiliser les actifs d'impôts différés de ses filiales canadiennes et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. La Société a évalué les indicateurs positifs et négatifs disponibles afin de déterminer si un résultat imposable suffisant pouvait être réalisé afin de comptabiliser les actifs d'impôts différés existants. Il existe des indications négatives liées aux pertes générées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2024 et les exercices précédents. Ces indications négatives l'emportent sur les indications positives historiques; ainsi, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés pour ses filiales canadiennes au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. Les déductions fiscales sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable.

Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 413 049 \$ [379 006 \$ au 31 octobre 2023] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 71 895 \$, dont 31 176 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [71 746 \$ au 31 octobre 2023, dont 29 750 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 5 Clients et autres débiteurs

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit | 41 904 | 46 851 |
| Encaisses bailleurs à recevoir | 40 139 | 18 862 |
| Sommes à recevoir de l'État | 28 176 | 30 381 |
| Créances-clients | 14 330 | 11 308 |
| Autres montants à recevoir | 26 641 | 31 273 |
| | 151 190 | 138 675 |

Note 6 Stocks

| | 2024 | 2023 |
|-----------------------------------|---------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Pièces de rechange et fournitures | 35 599 | 27 628 |
| Carburant | 4 613 | 6 107 |
| | 40 212 | 33 735 |

Note 7 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

| | Valeur comptable | | | | |
|---|---|--|-------------------|------------------|--------------------|
| | Juste valeur par le biais du résultat net \$ | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$ | Coût amorti \$ | Total \$ | Juste valeur \$ |
| Au 31 octobre 2024 | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 260 336 | — | — | 260 336 | 260 336 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés | 484 944 | — | — | 484 944 | 484 944 |
| Clients et autres débiteurs | — | — | 123 014 | 123 014 | 123 014 |
| Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit | — | — | 114 806 | 114 806 | 114 806 |
| Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués | — | — | 50 937 | 50 937 | 50 937 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| - Dérivés liés au carburant | 2 412 | — | — | 2 412 | 2 412 |
| - Dérivés liés aux devises | 20 251 | — | — | 20 251 | 20 251 |
| | 767 943 | — | 288 757 | 1 056 700 | 1 056 700 |
| Passifs financiers | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | — | — | 346 164 | 346 164 | 346 164 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| - Dérivés liés au carburant | 4 706 | — | — | 4 706 | 4 706 |
| - Dérivés liés aux devises | 11 129 | — | — | 11 129 | 11 129 |
| Dette à long terme | — | — | 682 295 | 682 295 | 682 608 |
| Passif lié aux bons de souscription | 8 519 | — | — | 8 519 | 8 519 |
| | 24 354 | — | 1 028 459 | 1 052 813 | 1 053 126 |

| | Valeur comptable | | | | |
|---|---|--|-------------------|-------------|--------------------|
| | Juste valeur par le biais du résultat net \$ | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$ | Coût amorti \$ | Total \$ | Juste valeur \$ |
| Au 31 octobre 2023 | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 435 647 | — | — | 435 647 | 435 647 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés | 450 752 | — | — | 450 752 | 450 752 |
| Clients et autres débiteurs | — | — | 108 294 | 108 294 | 108 294 |
| Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit | — | — | 92 064 | 92 064 | 92 064 |
| Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués | — | — | 43 711 | 43 711 | 43 711 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| - Dérivés liés au carburant | 12 472 | — | — | 12 472 | 12 472 |
| - Dérivés liés aux devises | 25 949 | — | — | 25 949 | 25 949 |
| | 924 820 | — | 244 069 | 1 168 889 | 1 168 889 |
| Passifs financiers | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | — | — | 309 067 | 309 067 | 309 067 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| - Dérivés liés au carburant | 3 585 | — | — | 3 585 | 3 585 |
| - Dérivés liés aux devises | 13 573 | — | — | 13 573 | 13 573 |
| Dette à long terme | — | — | 669 145 | 669 145 | 646 998 |
| Passif lié aux bons de souscription | 20 816 | — | — | 20 816 | 20 816 |
| | 37 974 | — | 978 212 | 1 016 186 | 994 039 |

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués et des dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur des actifs financiers et de son propre risque de crédit lors de la détermination de la valeur des passifs financiers.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser les flux de trésorerie liés à la dette à long terme en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour une dette similaire en tenant compte des garanties, des conditions actuelles des marchés du crédit et du risque de crédit de la Société.

La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est évaluée selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes [note 15].

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

| | Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$ | Autres données observables [niveau 2] \$ | Données non observables [niveau 3] \$ | Total \$ |
|-------------------------------------|---|--|--|-------------|
| Au 31 octobre 2024 | | | | |
| Actifs financiers | | | | |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| - Dérivés liés au carburant | — | 2 412 | — | 2 412 |
| - Dérivés liés aux devises | — | 20 251 | — | 20 251 |
| | — | 22 663 | — | 22 663 |
| Passifs financiers | | | | |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| - Dérivés liés au carburant | — | 4 706 | — | 4 706 |
| - Dérivés liés aux devises | — | 11 129 | — | 11 129 |
| Passif lié aux bons de souscription | — | — | 8 519 | 8 519 |
| | — | 15 835 | 8 519 | 24 354 |
| Au 31 octobre 2023 | | | | |
| Actifs financiers | | | | |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| - Dérivés liés au carburant | — | 12 472 | — | 12 472 |
| - Dérivés liés aux devises | — | 25 949 | — | 25 949 |
| | — | 38 421 | — | 38 421 |
| Passifs financiers | | | | |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| - Dérivés liés au carburant | — | 3 585 | — | 3 585 |
| - Dérivés liés aux devises | — | 13 573 | — | 13 573 |
| Passif lié aux bons de souscription | — | — | 20 816 | 20 816 |
| | — | 17 158 | 20 816 | 37 974 |

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses charges et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les créances-clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 14 330 \$ au 31 octobre 2024 [11 308 \$ au 31 octobre 2023]. Les comptes clients sont composés de soldes à recevoir d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2024 et 2023. Au 31 octobre 2024, environ 20 % [environ 11 % au 31 octobre 2023] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 73 % [environ 77 % au 31 octobre 2023] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

Les soldes à recevoir des processeurs de cartes de crédit et les dépôts auprès de ces derniers totalisent 41 904 \$ et 114 806 \$ respectivement au 31 octobre 2024 [46 851 \$ et 92 064 \$ respectivement au 31 octobre 2023]. Le risque de crédit pour ces montants est négligeable.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 50 937 \$ au 31 octobre 2024 [43 711 \$ au 31 octobre 2023] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2024, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 40 139 \$ [18 862 \$ au 31 octobre 2023] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services la Société effectue des dépôts. Au 31 octobre 2024, ces dépôts totalisent 9 915 \$ [7 033 \$ au 31 octobre 2023]. Ces dépôts sont compensés par les achats chez ces fournisseurs. Le risque provient du fait que ces fournisseurs ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les services ou biens requis. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls fournisseurs qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre de fournisseurs et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2024 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A2 [selon Standard & Poor's] ou P2 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit aux 31 octobre 2024 et 2023.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2024, à l'exception des obligations locatives qui sont présentées à la note 14:

| | Échéance de moins d'un an \$ | Échéance de un à deux ans \$ | Échéance de deux à cinq ans \$ | Échéance de cinq ans ou plus \$ | Flux de trésorerie contractuels totaux \$ | Valeur comptable totale \$ |
|-------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------------|
| Créditeurs et charges à payer | 346 164 | — | — | — | 346 164 | 346 164 |
| Dette à long terme | 40 807 | 499 457 | 359 683 | — | 899 947 | 682 295 |
| Instruments financiers dérivés | 15 779 | — | — | — | 15 779 | 15 835 |
| Passif lié aux bons de souscription | 8 519 | — | — | — | 8 519 | 8 519 |
| Total | 411 269 | 499 457 | 359 683 | — | 1 270 409 | 1 052 813 |

Risque de marché

Risque de change

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses obligations locatives, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 77 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 14 % des revenus sont réalisés avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de devises qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés aux devises en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois.

Le tableau suivant résume la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre 2024, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

| Actif net (passif net) | Dollar américain \$ | Euro \$ | Livre sterling \$ | Dollar canadien \$ | Autres devises \$ | Total \$ |
|--|------------------------|-----------------|----------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|
| 2024 | | | | | | |
| Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe | | | | | | |
| Dollar américain | — | — | — | 41 | (982) | (941) |
| Livre sterling | 23 | 118 | — | 257 | — | 398 |
| Dollar canadien | (1 368 729) | (13 656) | 9 425 | — | (1 824) | (1 374 784) |
| Autres devises | 347 | 3 | — | — | 901 | 1 251 |
| Total | (1 368 359) | (13 535) | 9 425 | 298 | (1 905) | (1 374 076) |

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 8 882 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été inférieurs de 503 \$. À l'inverse, si le dollar canadien s'était déprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur de 12 330 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été supérieurs de 503 \$. En prenant le dollar américain individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité, l'effet sur le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 8 995 \$ si le dollar canadien s'était apprécié et aurait été inférieur de 12 441 \$ si le dollar canadien s'était déprécié. Aucune autre devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2024, 36 % des besoins estimatifs de l'exercice 2025 étaient couverts par des dérivés liés aux devises [au 31 octobre 2023, 38 % des besoins estimatifs de l'exercice 2024 étaient couverts par des dérivés liés aux devises].

Risque de variation des prix du carburant

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés au carburant, dont l'échéance est généralement de moins douze mois.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 1 014 \$. Si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur de 3 551 \$.

Au 31 octobre 2024, 29 % des besoins estimatifs de l'exercice 2025 étaient couverts par des dérivés liés au carburant [Au 31 octobre 2023, 35 % des besoins estimatifs de l'exercice 2024 étaient couverts par des dérivés liés au carburant].

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses facilités de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 1 654 \$.

Gestion du risque de capital

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions. La Société utilise des ratios financiers non conformes aux IFRS afin d'évaluer sa structure de capital. Ces ratios sont décrits aux paragraphes suivants.

Depuis le 31 octobre 2021, la Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette totale nette/capitalisation totale en visant un ratio inférieur à 50% à long terme. Ce ratio se calcule en divisant la dette totale nette par la capitalisation totale, qui correspond à la somme de la dette totale nette et de la capitalisation boursière. La dette totale nette est égale à la somme de la dette à long terme, des obligations locatives, du passif lié aux bons de souscription et de la subvention publique différée et la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location puisqu'elle ne considère pas les taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables. Le calcul du ratio dette totale nette/capitalisation totale se résume comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Dette totale nette | | |
| Dette à long terme | 682 295 | 669 145 |
| Subvention publique différée | 120 784 | 146 634 |
| Passif lié aux bons de souscription | 8 519 | 20 816 |
| Obligations locatives | 1 465 722 | 1 221 451 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (260 336) | (435 647) |
| | 2 016 984 | 1 622 399 |
| Nombre d'actions en circulation (en milliers) | 39 266 | 38 489 |
| Cours de clôture | 1,76 | 3,01 |
| Capitalisation boursière | 69 108 | 115 852 |
| Dette totale nette | 2 016 984 | 1 622 399 |
| Capitalisation totale | 2 086 092 | 1 738 251 |
| Ratio dette totale nette / Capitalisation totale | 96,7 % | 93,3 % |

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autres un ratio lié au résultat d'exploitation ajusté et un niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie minimal. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 8 Dépôts

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Dépôts d'entretien aux bailleurs | 191 527 | 179 997 |
| Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit | 114 806 | 92 064 |
| Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués | 50 937 | 43 711 |
| Dépôts auprès de fournisseurs | 9 915 | 7 033 |
| | 367 185 | 322 805 |
| Moins tranche récupérable à moins d'un an | 126 798 | 100 609 |
| | 240 387 | 222 196 |

Note 9 Cession d'entreprise

Le 31 août 2023, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa filiale à part entière Laminama, S.A. de C.V. ["Laminama"], dont le principal actif consiste en un terrain situé à Puerto Morelos au Mexique, annoncé le 10 juillet, à la société Finest Holding, B.V., un groupe d'hôtellerie et de villégiature de luxe. Le prix de vente a été réglé en espèces à la clôture de la transaction, est ferme et s'élève à 38 000 \$ US [51 357 \$]. La filiale cédée avait un actif net de 48 451 \$ au 31 août 2023. La Société a enregistré une perte sur cession d'entreprise de 341 \$ [note 21], nette des frais de transaction de 3 247 \$, ainsi qu'un montant de 7 275 \$ à titre de gain de change réalisé à la cession d'une entreprise à la suite du reclassement aux résultats du montant cumulé des écarts de change lié aux actifs et passifs de Laminama.

Les activités de Laminama ne représentant pas pour la Société une ligne d'activité principale et distincte, les résultats de Laminama sont inclus dans les résultats des activités poursuivies de la Société aux états consolidés des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Les actifs et passifs cédés en lien avec Laminama se détaillent comme suit:

| | 2023 |
|--|-----------------|
| | \$ |
| Actifs courants | (2 425) |
| Terrain et autres actifs non courants [note 10] | (46 766) |
| Passifs courants | 740 |
| Actif net cédé | (48 451) |
| Contrepartie reçue en trésorerie | 51 357 |
| Coûts de transactions réglés en espèces | (3 247) |
| Flux de trésorerie générés par la cession de Laminama | 48 110 |

Note 10 Immobilisations corporelles

| | Améliorations locatives aéronefs \$ | Équipement d'aéronefs \$ | Équipement et mobilier de bureau \$ | Terrain, édifice et améliorations locatives \$ | Droit d'utilisation Flotte \$ | Droit d'utilisation immobilier et autres \$ | Total \$ |
|--|--|--------------------------------|--|--|--|---|------------------|
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2023 | 105 491 | 161 874 | 39 506 | 16 746 | 1 674 883 | 113 832 | 2 112 332 |
| Ajouts | 1 999 | 77 621 | 1 949 | 398 | 470 071 | 3 121 | 555 159 |
| Reclassement | — | — | (1 859) | 1 859 | — | — | — |
| Dispositions | — | (66 046) | (27) | (32) | (10 409) | — | (76 514) |
| Radiations | (5) | (2 919) | (14) | (324) | (26 258) | (3 102) | (32 622) |
| Écart de change | — | — | (58) | (83) | — | 48 | (93) |
| Solde au 31 octobre 2024 | 107 485 | 170 530 | 39 497 | 18 564 | 2 108 287 | 113 899 | 2 558 262 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2023 | 70 300 | 94 697 | 29 867 | 12 220 | 746 306 | 75 833 | 1 029 223 |
| Amortissement | 8 164 | 15 150 | 3 508 | 704 | 184 526 | 5 460 | 217 512 |
| Dispositions | — | (24 548) | (27) | (32) | (10 011) | — | (34 618) |
| Radiations | (5) | (2 919) | (14) | (324) | (26 258) | (3 102) | (32 622) |
| Écart de change | — | — | (65) | (50) | — | 11 | (104) |
| Solde au 31 octobre 2024 | 78 459 | 82 380 | 33 269 | 12 518 | 894 563 | 78 202 | 1 179 391 |
| Valeur comptable nette au 31 octobre 2024 | 29 026 | 88 150 | 6 228 | 6 046 | 1 213 724 | 35 697 | 1 378 871 |

| | Améliorations locatives aéronefs \$ | Équipement d'aéronefs \$ | Équipement et mobilier de bureau \$ | Terrain, édifice et améliorations locatives \$ | Droit d'utilisation Flotte \$ | Droit d'utilisation immobilier et autres \$ | Total \$ |
|--|--|--------------------------------|--|--|--|---|------------------|
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | 105 911 | 142 270 | 46 843 | 63 209 | 1 415 370 | 111 449 | 1 885 052 |
| Ajouts | 1 179 | 19 683 | 4 143 | 397 | 281 821 | 4 027 | 311 250 |
| Reclassement | — | — | (4 990) | 4 990 | — | — | — |
| Dispositions | (1 599) | (34) | (24) | (46 757) | (20 332) | — | (68 746) |
| Radiations | — | (45) | (6 456) | (4) | (1 976) | (1 686) | (10 167) |
| Dépréciation | — | — | — | (4 592) | — | — | (4 592) |
| Écart de change | — | — | (10) | (497) | — | 42 | (465) |
| Solde au 31 octobre 2023 | 105 491 | 161 874 | 39 506 | 16 746 | 1 674 883 | 113 832 | 2 112 332 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | 63 648 | 86 376 | 32 842 | 11 534 | 618 142 | 72 359 | 884 901 |
| Amortissement | 8 251 | 8 368 | 3 505 | 703 | 150 472 | 5 141 | 176 440 |
| Dispositions | (1 599) | (2) | (15) | — | (20 332) | — | (21 948) |
| Radiations | — | (45) | (6 456) | (4) | (1 976) | (1 686) | (10 167) |
| Écart de change | — | — | (9) | (13) | — | 19 | (3) |
| Solde au 31 octobre 2023 | 70 300 | 94 697 | 29 867 | 12 220 | 746 306 | 75 833 | 1 029 223 |
| Valeur comptable nette au 31 octobre 2023 | 35 191 | 67 177 | 9 639 | 4 526 | 928 577 | 37 999 | 1 083 109 |

Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Société a fait l'acquisition d'un moteur de rechange GTF de Pratt & Whitney qui a été vendu dans le cadre de transactions de cession-bail qui visaient également 2 moteurs que la Société possédait déjà. La Société a évalué l'actif au titre du droit d'utilisation découlant des transactions de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Conséquemment, la Société a reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 18 711 \$ [note 21] qui représente l'excédent du produit de disposition sur l'obligation locative et la variation des actifs liés relatifs aux transactions. Le produit total reçu s'élève à 87 488 \$ et la Société a enregistré des actifs au titre du droit d'utilisation de 26 793 \$ et des obligations locatives de 54 322 \$ tandis que la valeur comptable des moteurs cédés s'élevait à 41 248 \$. Les moteurs de rechange continueront d'être exploités dans le cadre des contrats de location d'une durée de 10 ans conclus en vertu de ces transactions de cession-bail.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, trois Airbus A330 et quatre Airbus A321LR sont entrés en service.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Société a retourné au bailleur un Boeing 737-800 loué. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 20 289 \$. La valeur comptable des actifs liés à cet aéronef avait été entièrement dépréciée au 31 octobre 2020. De plus, la Société a pris livraison d'un Airbus A330, de trois Airbus A321LR et d'un A321ceo.

Terrain, édifice et améliorations locatives

En raison de l'accord d'achat et de vente de sa filiale Laminama conclu au cours de l'exercice 2023 [note 9] et préalablement au classement des actifs de Laminama à titre d'actifs détenus en vue de la vente, la Société a procédé à une évaluation de la valeur recouvrable de ses actifs non courants comparativement à leur valeur comptable. La valeur recouvrable des actifs non courants destinés à être cédés a été évaluée à partir d'une allocation du prix de vente, en fonction de la juste valeur des actifs et passifs destinés à être cédés, diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable du terrain au Mexique établie s'est avérée inférieure à sa valeur comptable. Ainsi, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 4 592 \$ en lien avec son terrain au Mexique. La clôture de l'accord d'achat et de vente a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 46 781 \$ et de 15 \$, respectivement.

Note 11 **Immobilisations incorporelles**

| | Logiciels \$ | Marques de commerce \$ | Listes de clients \$ | Total \$ |
|---|-----------------|------------------------------|----------------------------|----------------|
| Coût | | | | |
| Solde au 31 octobre 2023 | 162 701 | 20 378 | 12 594 | 195 673 |
| Ajouts | 2 514 | — | — | 2 514 |
| Radiations | (1 709) | — | — | (1 709) |
| Écart de change | 224 | 108 | — | 332 |
| Solde au 31 octobre 2024 | 163 730 | 20 486 | 12 594 | 196 810 |
| Amortissement cumulé et dépréciation cumulée | | | | |
| Solde au 31 octobre 2023 | 150 115 | 18 193 | 12 594 | 180 902 |
| Amortissement | 4 358 | — | — | 4 358 |
| Radiations | (1 709) | — | — | (1 709) |
| Écart de change | 201 | — | — | 201 |
| Solde au 31 octobre 2024 | 152 965 | 18 193 | 12 594 | 183 752 |
| Valeur comptable nette au 31 octobre 2024 | 10 765 | 2 293 | — | 13 058 |
| <hr/> | | | | |
| | Logiciels \$ | Marques de commerce \$ | Listes de clients \$ | Total \$ |
| Coût | | | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | 158 720 | 20 265 | 12 594 | 191 579 |
| Ajouts | 6 699 | — | — | 6 699 |
| Dispositions | (26) | — | — | (26) |
| Radiations et dépréciation | (2 919) | — | — | (2 919) |
| Écart de change | 227 | 113 | — | 340 |
| Solde au 31 octobre 2023 | 162 701 | 20 378 | 12 594 | 195 673 |
| Amortissement cumulé et dépréciation cumulée | | | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | 147 531 | 18 193 | 12 594 | 178 318 |
| Amortissement | 5 323 | — | — | 5 323 |
| Dispositions | (26) | — | — | (26) |
| Radiations et dépréciation | (2 919) | — | — | (2 919) |
| Écart de change | 206 | — | — | 206 |
| Solde au 31 octobre 2023 | 150 115 | 18 193 | 12 594 | 180 902 |
| Valeur comptable nette au 31 octobre 2023 | 12 586 | 2 185 | — | 14 771 |

Note 12 Placement

La Société détenait une participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Marival Armony. Cette participation dans une coentreprise était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du placement dans Desarrollo Transimar se présente comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|----------------------------|----------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Solde d'ouverture | 11 797 | 8 820 |
| Quote-part du résultat net | 130 | 2 758 |
| Reprise de dépréciation | 3 112 | — |
| Écart de conversion | (409) | 219 |
| Disposition | (14 630) | — |
| Solde de fermeture | — | 11 797 |

Le 9 janvier 2024, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa participation de 50 % dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Marival Armony Luxury Resort & Spa, à son coactionnaire. La transaction, d'un montant ferme de 15 500 \$ US [20 749 \$], a été réglée en espèces à la clôture de la transaction. La valeur du placement à cette date était de 14 630 \$. La Société a enregistré un gain sur cession de placement de 5 784 \$ [note 21], net des frais de transaction de 335 \$.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Desarrollo Transimar aux 31 octobre 2024 et 2023:

| | 2024 | 2023 |
|--|------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| État de la situation financière : | | |
| Actif courant | — | 10 356 |
| Actif non courant | — | 87 960 |
| Passif courant | — | 6 736 |
| Passif non courant | — | 67 986 |
| Actif net | — | 23 594 |
| Valeur comptable du placement | — | 11 797 |
| État du résultat global : | | |
| Revenus | 4 804 | 20 251 |
| Résultat net et résultat global | 260 | 5 515 |
| Quote-part du résultat net | 130 | 2 758 |

Note 13 Fournisseurs et autres créiteurs

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Fournisseurs | 224 534 | 185 188 |
| Salaires et avantages du personnel à payer | 87 951 | 89 867 |
| Frais courus | 33 679 | 34 012 |
| Sommes à remettre à l'État | 17 725 | 10 697 |
| | 363 889 | 319 764 |

Note 14 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 octobre 2024 et 31 octobre 2023. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs de 23 536 \$ [34 011 \$ au 31 octobre 2023] :

| | Échéance finale | Taux d'intérêt effectif moyen pondéré % | 2024 \$ | 2023 \$ |
|--|-----------------|---|------------------|------------------|
| Dette à long terme | | | | |
| Financement garanti - CUGE | 2026 | 9,05 | 41 400 | 51 858 |
| Financement non garanti - CUGE | 2026 | 13,27 | 359 556 | 317 222 |
| Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage | 2028 | 14,00 | 231 339 | 205 178 |
| Entente de crédit à terme rotatif | 2026 | 9,05 | 50 000 | 49 593 |
| Entente de crédit subordonnée | 2025 | 15,24 | — | 45 294 |
| Dette à long terme | | 12,95 | 682 295 | 669 145 |
| Obligations locatives | | | | |
| Flotte | 2025-2036 | 6,42 | 1 425 144 | 1 178 764 |
| Immobilier et autres | 2025-2037 | 5,57 | 40 578 | 42 687 |
| Obligations locatives | | 6,40 | 1 465 722 | 1 221 451 |
| Total dette à long terme et obligations locatives | | 8,48 | 2 148 017 | 1 890 596 |
| Partie courante des obligations locatives | | | (176 920) | (150 246) |
| Dette à long terme et obligations locatives | | | 1 971 097 | 1 740 350 |

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui a permis d'emprunter des liquidités de 706 700 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Le 29 juillet 2022, la Société avait renégocié son accord avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 100 000 \$. Ces liquidités supplémentaires étaient disponibles jusqu'au 29 octobre 2023 et n'ont pas été utilisées par la Société. L'accord amendé mettait également à la disposition de la Société une facilité de crédit additionnelle de 50 000 \$ jusqu'au 29 juillet 2023 sujette à certaines conditions, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Cette facilité de crédit additionnelle n'a pas été utilisée par la Société.

Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Les 26 avril 2024 et 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de financement garantie CUGE d'un montant initial de principal de 78 000 \$, afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 1^{er} février 2026 (précédemment 29 avril 2025) et 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024), respectivement. La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et porte maintenant intérêt au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« taux CORRA ») à terme ajusté (précédemment au taux des acceptations bancaires), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2024, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Société a effectué un remboursement de 11 000 \$, portant ainsi le solde de principal à rembourser à 41 400 \$ [52 400 \$ au 31 octobre 2023]. Aux 31 octobre 2024 et 2023, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 41 400 \$ au 31 octobre 2024 [51 858 \$ au 31 octobre 2023].

La Société a conclu que les modifications liées aux prolongements des dates d'échéances et au taux de référence renégociées les 26 avril 2024 et 28 avril 2023 n'étaient pas substantielles telles que définies par IFRS 9, Instruments financiers. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec ces amendements.

Financement non garanti CUGE

Un montant de 312 000 \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie qui vient à échéance le 29 avril 2026. La facilité de crédit portait intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023. Elle porte maintenant intérêt au taux de 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, augmentant de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

Le 31 octobre 2023, compte tenu des termes de son entente comparativement aux conditions du marché, la Société a revu ses estimations initiales de remboursements futurs liés à son financement non garanti CUGE. La Société prévoit depuis cette date rembourser sa facilité de crédit à sa date d'échéance, soit le 26 avril 2026. Ainsi, la valeur comptable du financement non garanti CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 5 585 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et a été calculé comme suit:

| | \$ |
|--|----------------|
| Valeur comptable du passif financier initial avant ajustement au 31 octobre 2023 | 322 807 |
| Valeur comptable du passif financier après ajustement au 31 octobre 2023 | 317 222 |
| Gain sur modification de la dette à long terme | (5 585) |

Aux 31 octobre 2024 et 2023, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 359 556 \$ au 31 octobre 2024 [317 222 \$ au 31 octobre 2023].

Dans le contexte du montage financier, la Société a émis un total de 17 687 500 bons de souscription [note 15] en lien avec le financement non garanti - CUGE, dont 4 687 500 ont été annulés le 29 octobre 2023 puisque la Société ne s'est pas prévalu des liquidités supplémentaires disponibles de 80 000 \$, portant ainsi le total de bons de souscription à 13 000 000.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Un montant de 353 300 \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Aux 31 octobre 2024 et 2023, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 31 octobre 2024, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 231 339 \$ [205 178 \$ au 31 octobre 2023], et un montant de 120 784 \$ [146 634 \$ au 31 octobre 2023] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un montant de 26 085 \$ [22 659 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Les 26 avril 2024 et 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations afin, entre autres, de prolonger la date échéance au 1^{er} février 2026 (précédemment au 29 avril 2025) et 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024) respectivement. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte maintenant intérêt au taux CORRA à terme ajusté (précédemment au taux des acceptations bancaires) ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2024, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Aux 31 octobre 2024 et 2023, la facilité était pleinement utilisée.

La Société a conclu que les modifications liées aux prolongements des dates d'échéances et au taux de référence renégociées les 26 avril 2024 et 28 avril 2023 n'étaient pas substantielles telles que définies par IFRS 9, Instruments financiers. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec ces amendements.

Entente de crédit subordonnée

Le 28 avril 2023, la Société avait renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Société a procédé au remboursement par anticipation de son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations qui venait à échéance le 29 avril 2025. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, le montant des remboursements s'est élevé à 46 000 \$ [27 367 \$ au 31 octobre 2023, dont 3 367 \$ représentaient des intérêts capitalisés].

La Société a conclu que la modifications liée au prolongement de date d'échéance renégociée le 28 avril 2023 n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, Instruments financiers. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec cet amendement.

Entente de crédit rotatif - Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2024, un montant de 69 595 \$ était utilisé [69 855 \$ au 31 octobre 2023] dont 31 176 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023 se détaille comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Charge d'intérêt liée aux obligations locatives | 76 025 | 62 437 |
| Charge d'intérêt sur la dette à long terme | 59 598 | 65 914 |
| Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour | 6 804 | 5 341 |
| Autres intérêts | 3 037 | 1 705 |
| Coûts de financement | 145 464 | 135 397 |

Charge de loyer

La charge de loyer pour les exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023 se détaille comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Paiements de loyer variables | 3 604 | 6 288 |
| Baux à court terme | 5 959 | 5 966 |
| Loyer d'aéronefs | 9 563 | 12 254 |
| Paiements de loyer variables | 291 | 894 |
| Baux à court terme | 9 022 | 6 077 |
| Baux liés à des actifs de faible valeur | 319 | 357 |
| | 19 195 | 19 582 |

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives pour les exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023 sont présentés dans le tableau suivant :

| | 2024 | | | 2023 | | |
|--|-----------------------------|--|------------------|-----------------------------|--|------------------|
| | Flux de trésorerie \$ | Variations sans effet sur la trésorerie \$ | Total \$ | Flux de trésorerie \$ | Variations sans effet sur la trésorerie \$ | Total \$ |
| Solde d'ouverture | | | 1 221 451 | | | 1 087 908 |
| Remboursements | (185 280) | 4 028 | (181 252) | (151 389) | — | (151 389) |
| Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements) | — | 417 560 | 417 560 | — | 259 945 | 259 945 |
| Portion intérêts des paiements de loyer différés | — | 1 826 | 1 826 | — | 3 634 | 3 634 |
| Résiliations de baux | — | (398) | (398) | — | (2 474) | (2 474) |
| Écart de change | — | 6 535 | 6 535 | — | 23 827 | 23 827 |
| Solde de fermeture | (185 280) | 429 551 | 1 465 722 | (151 389) | 284 932 | 1 221 451 |

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 octobre 2024 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 octobre 2024. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3942 au 31 octobre 2024 :

| Exercice se terminant le 31 octobre | 2025 \$ | 2026 \$ | 2027 \$ | 2028 \$ | 2029 \$ | 2030 et plus \$ | Total \$ |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|------------------|
| Obligations liées à la dette à long terme | — | 450 956 | — | 231 339 | — | — | 682 295 |
| Flotte | 251 882 | 239 278 | 227 776 | 214 451 | 196 621 | 723 187 | 1 853 195 |
| Immobilier et autres | 7 122 | 6 773 | 5 063 | 3 055 | 5 197 | 25 091 | 52 301 |
| Obligations locatives | 259 004 | 246 051 | 232 839 | 217 506 | 201 818 | 748 278 | 1 905 496 |
| Total | 259 004 | 697 007 | 232 839 | 448 845 | 201 818 | 748 278 | 2 587 791 |

La note 10 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 24 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 15 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE [note 14], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE. Le 29 octobre 2023, ces 4 687 500 bons de souscription ont été annulés puisque la Société n'a pas tiré sur le montant additionnel de 80 000 \$ de sa facilité de crédit non renouvelable et non garantie (Financement non garanti CUGE) qui était disponible jusqu'à cette date.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25,0 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Aux 31 octobre 2024 et 2023, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 755 270 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 244 730 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 755 270 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 755 270 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a initialement été comptabilisée à l'actif à titre de coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors des tirages sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif ont été appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte qui en a découlé fait partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription se détaille comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Solde d'ouverture | 20 816 | 24 360 |
| Réévaluation du passif lié aux bons de souscription annulés | — | (8 881) |
| Réévaluation du passif lié aux bons de souscription | (12 297) | 5 337 |
| Solde de fermeture | 8 519 | 20 816 |

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 octobre 2024, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 58,3 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 652 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 octobre 2024.

Note 16 Provison pour conditions de retour

La variation de la provision pour conditions de retour se détaille comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|----------------------------|-----------------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde d'ouverture | 177 832 | 154 772 |
| Provisions supplémentaires | 26 604 | 30 934 |
| Changements d'estimations | (32 126) | (17 371) |
| Montants inutilisés repris | (4 878) | – |
| Charge de désactualisation | 6 804 | 5 341 |
| Perte de change | 132 | 4 156 |
| Solde de fermeture | 174 368 | 177 832 |
| Provisions courantes | – | 1 856 |
| Provisions non courantes | 174 368 | 175 976 |
| Solde de fermeture | 174 368 | 177 832 |

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. Les provisions pour conditions de retour tiennent compte des coûts actuels des travaux ainsi que des estimations de l'inflation de ces coûts et de l'utilisation prévue des aéronefs et des moteurs. La provision pour conditions de retour porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2025 et 2036 et dont la durée est restante est de 6,4 ans en moyenne.

Au 31 octobre 2024, si les estimations d'inflation avaient été supérieures de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le solde de la provision pour conditions de retour aurait été supérieur de 7 934 \$. À l'inverse, si les estimations d'inflation avaient été inférieures de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le solde de la provision pour conditions de retour aurait été inférieur de 8 493 \$. Au 31 octobre 2024, si les taux d'actualisation avaient été supérieures de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le solde de la provision pour conditions de retour aurait été inférieur de 3 205 \$. À l'inverse, si les taux d'actualisation avaient été inférieures de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le solde de la provision pour conditions de retour aurait été supérieur de 3 044 \$.

Note 17 Avantages sociaux futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 31 176 \$ [voir note 4]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies aux 31 octobre 2024 et 2023 :

| | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice | 20 961 | 20 773 |
| Coût des services rendus | 630 | 682 |
| Coût des modifications | 1 228 | 1 041 |
| Coûts financiers | 1 249 | 1 149 |
| Prestations versées | (1 249) | (1 242) |
| Gain d'expérience | (265) | (215) |
| Perte (gain) actuarielle sur l'obligation | 2 751 | (1 227) |
| Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice | 25 305 | 20 961 |

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

| | 2024 | 2023 |
|---|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Coût des services rendus | 630 | 682 |
| Coût des modifications | 1 228 | 1 041 |
| Intérêts débiteurs | 1 249 | 1 149 |
| Total des coûts au titre des avantages de retraite | 3 107 | 2 872 |

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2024 :

| | \$ |
|-------------------------|---------------|
| Un an et moins | 1 255 |
| Entre un an et cinq ans | 5 946 |
| Entre cinq et 10 ans | 7 728 |
| Entre 10 et 15 ans | 8 878 |
| Entre 15 et 20 ans | 7 959 |
| | 31 766 |

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 13,1 ans au 31 octobre 2024.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|--|------|------|
| | % | % |
| Obligation au titre des avantages de retraite | | |
| Taux d'actualisation | 4,75 | 5,75 |
| Taux de croissance des gains admissibles | 2,75 | 2,75 |
| Coût des avantages de retraite | | |
| Taux d'actualisation | 5,75 | 5,25 |
| Taux de croissance des gains admissibles | 2,75 | 2,75 |

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

| | Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 | Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2024 |
|--|---|--|
| | \$ | \$ |
| Augmentation (diminution) | | |
| Taux d'actualisation | (12) | (775) |
| Taux de croissance des gains admissibles | 10 | 54 |

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous le poste Avantages sociaux futurs :

| | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs du régime à la juste valeur | — | — |
| Obligation au titre des prestations constituées | 25 305 | 20 961 |
| Déficit des avantages de retraite | 25 305 | 20 961 |

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

| Gains (pertes) | \$ |
|------------------------|-----------------|
| 31 octobre 2022 | (10 248) |
| Gains actuariels | 1 442 |
| 31 octobre 2023 | (8 806) |
| Pertes actuarielles | (2 486) |
| Impôts sur le résultat | 1 855 |
| 31 octobre 2024 | (9 437) |

Régimes de retraites à cotisations définies

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 19 647 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 [15 916 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023].

Note 18 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

Actions à droit de vote variable de catégorie A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;

- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

| | Nombre d'actions | \$ |
|---------------------------------|---------------------|----------------|
| Solde au 31 octobre 2022 | 38 012 144 | 221 924 |
| Émission de la trésorerie | 477 214 | 1 526 |
| Solde au 31 octobre 2023 | 38 489 358 | 223 450 |
| Émission de la trésorerie | 776 833 | 1 988 |
| Solde au 31 octobre 2024 | 39 266 191 | 225 438 |

Au 31 octobre 2024, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 521 678 et à 37 744 513 [2 717 825 et 35 771 533 au 31 octobre 2023].

Régime d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 1 544 772 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les conditions d'acquisitions, le cas échéant, sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les options d'achat d'actions en circulation deviennent acquises.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

| | 2024 | | 2023 | |
|---|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| | Nombre d'options | Prix moyen pondéré (\$) | Nombre d'options | Prix moyen pondéré (\$) |
| Au début de l'exercice | 425 904 | 5,32 | 480 847 | 6,13 |
| Attribuées | 100 000 | 3,90 | 50 000 | 3,39 |
| Annulées | (156 202) | 4,86 | (55 255) | 10,02 |
| Expirées | (27 119) | 8,97 | (49 688) | 6,01 |
| À la fin de l'exercice | 342 583 | 4,82 | 425 904 | 5,32 |
| Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice | 42 583 | 10,94 | 75 904 | 10,24 |

| Fourchette des prix d'exercice \$ | Options en circulation | | Options pouvant être exercées | | |
|--------------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|---|-----------------------|
| | Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2024 | Durée de vie moyenne pondérée | Prix moyen pondéré \$ | Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2024 | Prix moyen pondéré \$ |
| 3,39 à 4,18 | 300 000 | 5,2 | 3,96 | — | — |
| 10,94 | 42 583 | 0,2 | 10,94 | 42 583 | 10,94 |
| | 342 583 | 4,6 | 4,82 | 42 583 | 10,94 |

Charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Société a attribué 100 000 options d'achat d'actions [50 000 en 2023] à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---------|---------|
| Taux d'intérêt sans risque | 3,32 % | 3,65 % |
| Durée de vie prévue | 4 ans | 4 ans |
| Volatilité prévue | 56,6 % | 65,2 % |
| Rendement de l'action | 0,0 % | 0,0 % |
| Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution | 1,82 \$ | 1,77 \$ |

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Société a comptabilisé un renversement de charge de rémunération de 46 \$ [une charge de rémunération de 237 \$ en 2023] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

Régime d'unités d'actions liées à la performance

Des unités d'actions liées à la performance [« UAP »] sont normalement attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société; 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAP attribuées deviennent acquises.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023, la Société n'a attribué aucune UAP à ses dirigeants et employés clés. Aux 31 octobre 2024 et 2023, il n'y avait aucune UAP attribuée. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance.

Régime d'achat d'actions

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2024, la Société était autorisée à émettre un maximum de 1 401 689 actions. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 776 833 actions [477 214 actions en 2023] en vertu du régime d'achat d'actions.

Régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 256 \$ [179 \$ en 2023] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

Régime d'incitation à l'actionnariat permanent

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 142 \$ [229 \$ en 2023] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées [« UAD »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2024, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 428 728 [333 176 au 31 octobre 2023]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Société a comptabilisé un renversement de charge de rémunération de 26 \$ [une charge de rémunération de 781 \$ en 2023] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

Régime d'unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions avec restrictions [« UAR »] sont normalement attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAR attribuées deviennent acquises.

Aux 31 octobre 2024 et 2023, il n'y avait aucune UAR attribuée. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [aucune charge de rémunération en 2023] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

Bons de souscription

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 15].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------|----------|
| (en milliers, sauf les montants par action) | \$ | \$ |
| NUMÉRATEUR | | |
| Résultat net servant au calcul du résultat de base par action | (114 030) | (25 292) |
| Effet de la conversion présumée des bons de souscription | (12 297) | (3 544) |
| Retrancher l'effet antidilutif | 12 297 | 3 544 |
| Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action | (114 030) | (25 292) |
| DÉNOMINATEUR | | |
| Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation | 38 839 | 38 278 |
| Effet des titres potentiellement dilutifs | | |
| Options d'achat d'actions | — | 4 |
| Bons de souscription | — | — |
| Retrancher l'effet antidilutif | — | (4) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action | 38 839 | 38 278 |
| Perte par action | | |
| De base | (2,94) | (0,66) |
| Diluée | (2,94) | (0,66) |

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un total de 342 583 d'options d'achat d'actions en circulation et les 9 755 270 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'actions ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions de la Société pour l'exercice [375 904 options d'achat d'actions et 9 622 339 bons de souscription pour l'exercice clos le 31 octobre 2023].

Note 19 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

| | 2024 | 2023 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Clients | | |
| Amérique | 1 955 183 | 1 767 714 |
| Transatlantique | 1 268 494 | 1 253 429 |
| Autres | 60 073 | 27 209 |
| Total des revenus | 3 283 750 | 3 048 352 |

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, une indemnité financière de 33 633 \$ a été reçue à la suite d'une entente conclue avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et a été comptabilisé dans les autres revenus.

Soldes des contrats

Le tableau ci-dessous présente les soldes des contrats avec des clients :

| | 2024 | 2023 |
|---|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit <i>[note 5]</i> | 41 904 | 46 851 |
| Créances-clients <i>[note 5]</i> | 14 330 | 11 308 |
| Coûts des contrats, inclus dans les Charges payées d'avance | 14 079 | 16 391 |
| Dépôts de clients et revenus différés | 781 156 | 754 176 |

Salaires et avantages du personnel

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et autres avantages du personnel | 529 008 | 439 514 |
| Avantages à long terme du personnel <i>[note 17]</i> | 3 107 | 2 872 |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | (46) | 237 |
| | 532 069 | 442 623 |

Amortissement et dépréciation

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Immobilisations corporelles <i>[note 10]</i> | 217 512 | 181 032 |
| Immobilisations incorporelles amortissables <i>[note 11]</i> | 4 358 | 5 323 |
| | 221 870 | 186 355 |

Radiation des coûts de financement reportés

Les coûts de financements reportés étaient constitués de la juste valeur initiale des 4 687 500 bons de souscription additionnels émis dans le cadre des amendements au montage financier associés au financement non garanti CUGE effectués le 29 juillet 2022 [voir *note 15*] ainsi que des frais y afférents. Les amendements permettaient à la Société, entre autres, d'emprunter des liquidités supplémentaires de 100 000 \$, disponibles jusqu'au 29 octobre 2023. Puisque la Société n'a pas emprunté de liquidité supplémentaire, le solde des coûts de financement reportés de 12 743 \$ a été comptabilisé à titre de radiation de coûts de financement reportés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Note 20 Coûts de restructuration

| | 2024 | 2023 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Coûts de restructuration | | |
| Indemnités de départ | 2 522 | 2 994 |
| Coûts de réinstallation du personnel | 644 | 632 |
| | 3 166 | 3 626 |

Les coûts de restructuration incluent des indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle ainsi que des indemnités de cessation d'emploi et coûts de réinstallation du personnel liés à la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023.

La variation de la provision pour indemnités de départ pour l'exercice terminé le 31 octobre, qui est incluse dans le solde du poste Fournisseurs et autres créditeurs, se détaille comme suit:

| | 2024 | 2023 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Solde d'ouverture | 1 151 | 2 015 |
| Provisions supplémentaires | 2 522 | 3 551 |
| Utilisation de la provision | (2 643) | (3 858) |
| Montants inutilisés repris | — | (557) |
| Solde de fermeture | 1 030 | 1 151 |

Note 21 Gain sur cession d'actifs

Le tableau suivant présente les gains sur cession d'actifs pour les exercices clos les 31 octobre :

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Gain sur cession d'actifs | | |
| Gain sur cession-bail d'actifs [note 10] | (18 711) | — |
| Gain sur cession de placement [note 12] | (5 784) | — |
| Gain sur cession d'actifs - autre | (392) | (2 511) |
| Perte sur cession d'une entreprise [note 9] | — | 341 |
| | (24 887) | (2 170) |

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Société a enregistré un gain sur cession d'actifs - autre de 392 \$ lié à la cession d'un moteur d'Airbus A330 dont la valeur comptable était de 250 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, le gain sur cession d'actif de 2 511 \$ est dû au retour au bailleur d'un Boeing 737-800. Ce gain résulte principalement du renversement du solde d'obligations locatives y afférent. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Note 22 Impôts sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

| États des résultats consolidés | 2024 | 2023 |
|--|--------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Exigibles | | |
| Impôts sur le résultat exigibles | 2 242 | 616 |
| Ajustement des impôts recouvrables pour les exercices antérieurs | 98 | (88) |
| | 2 340 | 528 |
| Différés | | |
| Liés aux différences temporelles | 2 382 | 60 |
| Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs | 324 | 25 |
| | 2 706 | 85 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 5 046 | 613 |

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

| | 2024 | | 2023 | |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|
| | % | \$ | % | \$ |
| Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi | 26,5 | (28 881) | 26,5 | (6 540) |
| Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit : | | | | |
| Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers | 1,6 | (1 716) | 7,3 | (1 808) |
| Éléments non déductibles (non imposables) | (7,8) | 8 522 | (27,4) | 6 755 |
| Pertes de l'année courante non constatées | (24,3) | 26 432 | (10,1) | 2 493 |
| Ajustements d'exercices antérieurs | (0,4) | 422 | 0,3 | (63) |
| Incidence découlant de changements de taux | — | — | 0,3 | (86) |
| Autres | (0,2) | 267 | 0,6 | (138) |
| | (4,6) | 5 046 | (2,5) | 613 |

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 [26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2023].

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes ainsi que les variations des différences temporelles des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices 2024 et 2023 s'établissent comme suit :

| | 2024 | | | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| | Solde à l'ouverture de l'exercice | Comptabilisé aux résultats | Comptabilisé aux résultats étendus | Différences de conversion | Solde à la clôture de l'exercice |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Pertes autres qu'en capital reportées | 4 985 | (6 667) | 1 855 | — | 173 |
| Pertes en capital | 5 689 | (5 689) | — | — | — |
| Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des: | | | | | |
| Immobilisations corporelles et logiciels | (269 217) | (80 397) | — | (33) | (349 647) |
| Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels | (66) | (51) | — | — | (117) |
| Obligations locatives | 274 096 | 77 021 | — | — | 351 117 |
| Instruments financiers dérivés | (2 296) | 950 | — | — | (1 346) |
| Autres actifs financiers et autres actifs | (12 499) | 12 140 | — | — | (359) |
| Provisions | 299 | (13) | — | — | 286 |
| Impôt différé | 991 | (2 706) | 1 855 | (33) | 107 |

| | 2023 | | | | Solde à la clôture de l'exercice |
|--|-----------------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------------------|
| | Solde à l'ouverture de l'exercice | Comptabilisé aux résultats | Cession d'entreprise | Différences de conversion | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Pertes autres qu'en capital reportées | 5 536 | (551) | — | — | 4 985 |
| Pertes en capital | — | 5 689 | — | — | 5 689 |
| Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des: | | | | | |
| Immobilisations corporelles et logiciels | (237 331) | (32 638) | 635 | 117 | (269 217) |
| Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels | 82 | (163) | — | 15 | (66) |
| Obligations locatives | 242 258 | 31 838 | — | — | 274 096 |
| Instruments financiers dérivés | (177) | (2 119) | — | — | (2 296) |
| Autres actifs financiers et autres actifs | (10 339) | (2 160) | — | — | (12 499) |
| Provisions | 280 | 19 | — | — | 299 |
| Impôt différé | 309 | (85) | 635 | 132 | 991 |

Les actifs nets d'impôt différé se détaillent comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|------------------------------------|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs d'impôt différé | 588 | 1 047 |
| Passifs d'impôt différé | (481) | (56) |
| Actifs nets d'impôt différé | 107 | 991 |

Les pertes autres qu'en capital enregistrées dans diverses juridictions expirent comme suit :

| Année d'expiration | Non | Constatées |
|--------------------|------------------|------------|
| | Constatées | |
| | \$ | \$ |
| 2025 - 2029 | 1 363 | — |
| 2030 - 2034 | 793 | 574 |
| 2035 - 2039 | 4 806 | — |
| 2040 - 2044 | 1 085 299 | — |
| Sans expiration | 1 444 | — |
| | 1 093 705 | 574 |

Au 31 octobre 2024, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres différences temporelles non reconnues se détaillent comme suit :

| | Canada | | | Total |
|--|------------------|------------------|--------------|------------------|
| | Fédéral | Québec | Autres | |
| | \$ | \$ | \$ | |
| Pertes autres qu'en capital reportées | 1 090 899 | 1 181 401 | 2 806 | 1 093 705 |
| Dépenses d'intérêt reportées | 85 740 | — | — | 85 740 |
| Pertes en capital | 17 | 17 | — | 17 |
| Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des: | | | | |
| Immobilisations corporelles et logiciels | 11 895 | 11 242 | 44 | 11 939 |
| Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels | 2 449 | 2 449 | — | 2 449 |
| Obligations locatives | 140 356 | 140 356 | 2 | 140 358 |
| Provisions | 40 625 | 40 625 | — | 40 625 |
| Avantages du personnel | 25 305 | 25 305 | — | 25 305 |
| | 1 397 286 | 1 401 395 | 2 852 | 1 400 138 |

La Société n'a constaté aucun passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger.

Réforme fiscale internationale – modèle de Règles du Pilier 2

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié le modèle de règles du Pilier 2. Le modèle de règles du Pilier 2 prévoit la mise en œuvre d'un impôt minimal mondial de 15 % applicable aux grandes entreprises multinationales, dont l'application relève de chaque pays. Les règles du Pilier 2 ont été adoptées au Canada le 20 juin 2024, en vertu du projet de loi C-69, qui inclut la Loi sur l'impôt minimum mondial mettant en œuvre le modèle de règles du Pilier 2. Les règles entreront en vigueur pour la Société pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2024. Des règles similaires ont également été adoptées dans d'autres pays où la Société exerce ses activités. L'impact pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 est une charge d'impôt supplémentaire de 600 \$ comptabilisé dans les résultats.

Note 23 Opérations et soldes entre apparentés

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et coentreprise de la Société se détaillent comme suit :

| | Pays d'incorporation | 2024 | % détenu 2023 |
|---|------------------------|-------|------------------|
| Air Transat A.T. inc. | Canada | 100,0 | 100,0 |
| Transat Tours Canada inc. | Canada | 100,0 | 100,0 |
| Transat Distribution Canada inc. | Canada | 100,0 | 100,0 |
| The Airline Seat Company Ltd. | Royaume Uni | 100,0 | 100,0 |
| Air Consultants France S.A.S. | France | 100,0 | 100,0 |
| Caribbean Transportation Inc. | Barbade | 100,0 | 100,0 |
| CTI Logistics Inc. | Barbade | 100,0 | 100,0 |
| Sun Excursions Caribbean Inc. | Barbade | 100,0 | 100,0 |
| Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L. | République dominicaine | 100,0 | 100,0 |
| Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L. | République dominicaine | 100,0 | 100,0 |
| TTDR Travel Company S.A.S. | République dominicaine | 100,0 | 100,0 |
| Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A | République dominicaine | 100,0 | 100,0 |
| Turissimo Jamaica Ltd. | Jamaïque | 100,0 | 100,0 |
| Promotora Turística Regional S.A. de C.V. | Mexique | 100,0 | 100,0 |
| Trafictours de Mexico S.A. de C.V. | Mexique | 100,0 | 100,0 |
| Desarrollo Transimar S.A. de C.V. | Mexique | — | 50,0 |
| Transat Holidays USA Inc. | États-Unis | — | 100,0 |

Le 9 janvier 2024, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa participation de 50 % dans Desarrollo Transimar S.A de C.V.

Le 30 octobre 2024, la société Transat Holidays USA Inc. a été liquidée.

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit la Présidente et cheffe de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|-------|-------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et autres avantages du personnel | 5 248 | 9 020 |
| Avantages à long terme du personnel | 1 858 | 1 723 |

Note 24 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 octobre 2024, la Société est partie à des engagements pour la location de quatre Airbus A321XLR à être livrés en 2027. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectués dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

| Exercice se terminant le 31 octobre | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | et plus \$ | |
| Contrats de location (aéronefs et autres) | 2 625 | 537 | 25 366 | 38 049 | 38 049 | 355 122 | 459 748 |
| Obligations d'achat | 47 763 | 18 237 | 17 275 | 6 788 | 3 864 | — | 93 927 |
| | 50 388 | 18 774 | 42 641 | 44 837 | 41 913 | 355 122 | 553 675 |

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Note 25 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 4, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2024, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 1 153 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2024, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 26 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

Note 27 Événement postérieur à la date de clôture

Le 5 novembre 2024, la Société a conclu une transaction de cession-bail visant un moteur GTF de Pratt & Whitney. La transaction, d'une valeur de 22 100 \$ US [30 812 \$], permettra à la Société d'augmenter ses liquidités tout en continuant à utiliser le moteur de rechange au besoin pour ses appareils A321LR. Le produit de la transaction sera utilisé pour financer les opérations de la Société.

